



**CONCOURS DE RECRUTEMENT DIRECT
DANS LE CORPS DES MAGISTRATS
DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**

Au titre de 2020

Session des 9 et 10 septembre 2019

Deuxième épreuve commune d'admissibilité : questions appelant une réponse courte

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Coefficient 1

Questions :

1. Les mesures d'instruction à la disposition du juge administratif.
2. La preuve devant le juge administratif.
3. Les sanctions administratives.
4. Les établissements publics de coopération intercommunale.

Attention :

- chaque question doit faire l'objet d'une réponse qui ne doit pas dépasser deux pages pleines ;
- commencer par la 3^{ème} page de la copie ;
- ainsi l'ensemble des réponses tiendra au maximum sur une copie et deux intercalaires.